

=====
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY
=====

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI LE 21 SEPTEMBRE 2017 à 18 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le jeudi 21 septembre à 18 h et présidée par le maire Kenneth Coates.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Line Cloutier
 Siège no 6: Gray Forster

Absent : Siège no 5: Denis Allaire

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale est aussi présente.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI LE 21 SEPTEMBRE 2017 à 18 : 00 heures

ORDRE DU JOUR

1.00 Ouverture de la session extraordinaire
2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3.00 Demande de modifier le permis d'exploitation eau potable de la Ville de East Angus
4.00 Période de questions
5.00 Fermeture

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017 à 18 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2017- 194

résolution no 2017-194

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-195

résolution no 2017-195

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé.
Aucun point ne peut être ajouté étant donné l'absence du conseiller Denis Allaire.

A D O P T É E

3.00 DEMANDE DE MODIFIER LE PERMIS D'EXPLOITATION EAU POTABLE DE LA VILLE DE EAST ANGUS

ATTENDU que des résidents de la municipalité de Westbury sont raccordés au réseau privé d'aqueduc de la Ville de East Angus;

ATTENDU que la Ville de East Angus détient un permis d'exploitation d'un système d'aqueduc portant le numéro 05-024-A daté du 27 avril 2001 délivré par le Ministère de l'Environnement ;

ATTENDU que le permis mentionne la fourniture de l'eau potable dans les secteurs du chemin Martineau et de la route 112;

ATTENDU que le permis mentionne que la Ville doit fournir une eau chlorée au coût de 80\$ pour chaque unité de logement;

ATTENDU qu'il est chargé par la Ville un montant différent que celui prévu au permis et que tous les logements ne figurent pas au permis;

ATTENDU que pour éviter des erreurs concernant les logements desservis par l'aqueduc de la Ville de East Angus versus le permis d'exploitation;

2017- 196

résolution no 2017-196

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury demande à la Ville de East Angus de faire modifier le permis d'exploitation numéro 05-024-A auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'inclure tout le territoire du canton de Westbury desservi actuellement par le réseau d'aqueduc.

QUE le taux pour la fourniture d'eau potable soit régularisé afin de représenter le règlement de taxation en vigueur de la Ville de East Angus.

QUE la municipalité de Westbury informe la Ville qu'elle s'engage à défrayer les coûts pour l'obtention du permis inhérents à cette demande au MDDELCC si tel est le cas.

A D O P T É E

4.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

5.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2017-197

résolution no 2017-197

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

A D O P T É E

L'assemblée est levée à 18 heures 20 minutes.

Kenneth Coates
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière